



Commune
de DAVAYAT

Bulletin Municipal

Janvier 2020

N° 44

DAVAYAT - LE MAS





EDITO DU MAIRE

Cher(e) DAVAYAIRE,

Le bulletin municipal que vous venez de recevoir, le dernier de cette fin de mandature, est pour moi l'ultime occasion d'écrire son éditorial puisque, comme je vous l'avais annoncé il y a un an à l'occasion des vœux, j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales.

Le temps est vite passé depuis 2008, date de ma première élection en tant que maire, et sans oublier les moments de doutes, de stress et de discussions, je préfère retenir le sentiment de satisfaction à la vue de quelques projets réalisés ou plus simplement d'une réponse apportée à la demande d'un administré.

La décision d'arrêter pour pouvoir passer le relais, un relais pour que rien ne se perde, pour que tout continue.

Qui que ce soit, le relais se fera, avec des méthodes différentes mais j'espère avec des personnes qui aiment leur commune et qui feront tout, pour l'intérêt général de la commune et pour tous les Davayaires.

L'année 2019 a été consacrée principalement au lancement des travaux de la place avec la démolition et le désamiantage de l'ancienne salle des fêtes, la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours, et nous espérons un début des travaux au printemps 2020.

Et second dossier commencé en début de mandat est la fin de la révision de notre PLU. Au printemps 2019 nous vous avons invité à la seconde réunion publique, et vous avez été une trentaine de Davayaires à répondre présent. L'enquête publique s'est achevée début décembre, le commissaire en-

quêteur a rendu son rapport depuis. Le PLU sera approuvé début d'année. Ce fut un travail de longue haleine et j'en profite pour remercier la commission urbanisme qui a fait un énorme travail, animé par notre premier adjoint Laurent Chomet et le cabinet Derlich.

2019 a été également l'aboutissement du projet de lotissement Barbannate, projet privé mais où la commune a gardé une maîtrise sur la réalisation (essentiellement sur les VRD et l'éclairage public). De nouvelles familles ont déjà commencé à construire leur maison, d'autres ont déposé leur permis de construire. A terme ce seront 18 nouvelles familles de Davayaires qui nous rejoindront et viendront grossir notre crèche intercommunale, nos centres de loisirs et surtout notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Car en effet, cette année et ce depuis trois ans, notre école a vu son effectif diminué. L'effectif par classe est tombé à 20 élèves, et avec nos collègues de Chambaron sur Morge avons veillé au maintien de toutes les classes. Je profite de ce dernier édito pour remercier tous les intervenants scolaires de ces douze dernières années : les élus de la commission scolaire et en particulier Nathalie Albisson adjointe aux affaires scolaires, le personnel enseignant et sa directrice Nathalie Gay, les agents encadrants, et les membres du conseil d'école (délégués des parents et DDEN)

Une satisfaction sur la fin de ces deux mandats est le récent engagement de jeunes pompiers Davayaires vers notre centre de première intervention de St Bonnet-Davayat-Yssac Je voulais également remercier dans cet

édito, le lieutenant Jean Marie FILIOL qui à partir du 25 janvier quittera le commandement du CPI pour son investissement et sera remplacé par l'Adjudant Nicolas GENILLER.

Avec des baisses de dotations régulières, nos budgets, d'année en année, ont été de plus difficiles à monter, dans ces conditions nous avons essayé de gérer au mieux la commune, tous les engagements n'ont pas été malheureusement accomplis et beaucoup reste à faire. D'ici l'échéance du mois de mars 2020 vous pourrez encore compter sur mon engagement et mon écoute afin que DAVAYAT reste un village où il fait bon vivre. J'en profite pour remercier les élus qui ont travaillé avec moi, les adjoints qui m'ont épaulé. Deux élus qui aujourd'hui ont décidé d'arrêter peuvent être remerciés plus particulièrement pour leur engagement, ils ont participé à la vie de la commune avec six mandats à leur actif. Il s'agit de Michel Chamalet et Daniel Bourbonnais. Je n'oublierai pas bien sûr les secrétaires de mairie et notre agent communal sans qui rien n'aurait pu être mis en application.

Aussi, je voudrai remercier tous les Davayaires pour leur confiance durant ces 12 ans.

Pour terminer, et au nom du conseil municipal, je vous présente à tous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, tous mes vœux de réussite, de santé et de prospérité. Que 2020 soit une année pleine d'espoir, avec le bonheur de vivre au quotidien et de pouvoir le partager.

À bientôt,

DANS CE NUMÉRO :

<i>Édito du Maire</i>	2
<i>La mairie / Etat Civil</i>	3
<i>Recensement</i>	4
<i>Élections / Conciliateur</i>	5
<i>PLU</i>	6
<i>Travaux</i>	7/8/9
<i>Budget</i>	10/11
<i>Espaces verts</i>	12
<i>Catastrophe Naturelle</i>	13
<i>École</i>	14
<i>Affaires scolaires</i>	15
<i>Tri des déchets</i>	16 / 17
<i>CCAS / Amicale Laïque</i>	18
<i>Chasse & Pêche</i>	19
<i>Cynorhodon 135</i>	20 / 21
<i>Incivilités / Nettoyage</i>	22
<i>Geocaching</i>	23
<i>SBA</i>	24
<i>Téléthon</i>	25

Et en page libre :

Calendrier SBA 2020

Mémo tri sélectif

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE !



Mireille CARREIRA et
Marilyne LACOSTE
vous accueillent aux heures
d'ouverture au public :

Lundi
de 14 h à 18 h
Mardi
de 9 h à 12 h
Judi
de 14 h à 19 h
Vendredi
de 9 h à 12 h

État civil
Urbanisme
Élections
Informations diverses
Etc.

Le maire peut vous recevoir en mairie sur rendez-vous.



Pour toute information, le site internet de la mairie est :

www.davayat.fr

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE



TARIF

- Location aux résidents : 160 €
- Location aux non résidents : 300 €
- Caution : 500 €
- Le lave-vaisselle et l'étuve sont mis à disposition,

Le règlement concernant la location est téléchargeable sur le site de la mairie de Davayat : www.davayat.fr et disponible en mairie.

ETAT CIVIL

Bienvenue

♦ CABANAC Soan
26 décembre 2019

♦ CHRETIEN DE AMORIN Eva
31 octobre 2019

♦ RIBEIRO Calie
27 janvier 2019

** Cette liste est peut-être incomplète, toutes les déclarations de naissance n'étant pas forcément transmises à nos services.*



Mariage



GUTTARD Jonathan et VIGOUROUX Laëticia, le 13 juillet 2019
LE TIEC Loïck et GUEDES Adeline, le 10 août 2019
LEGRAND Benjamin et COULON Marianne, le 7 septembre 2019
LOUVEL Julien et FRICHETEAU Bénédicte, le 7 septembre 2019

Adieu



BOUSSET née LEMOINE Patricia, le 15 février 2019
CHEMENT née POISSENOT Sylvie, le 21 août 2019
DUFRAISSE Gérard, le 14 novembre 2019





JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



INFO : ÉLECTIONS

Bureau de vote : Salle Pierre Mosnier
Horaires : de 8h à 18h

ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 ET 22 MARS 2020

** Date limite d'inscription sur les listes électorales :
7 février 2020*



INFO : CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence du conciliateur de justice

Bernard Chaput, conciliateur de justice tient des permanences pour **les communes des cantons de Saint Georges de Mons et de Saint Ours les Roches.**

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, chargé de faciliter l'émergence d'une solution négociée en cas de différends relevant du droit, de la consommation et du travail.

Bénévole, assermenté, il est tenu à l'obligation de réserve et au secret.

La procédure de conciliation est simple, amiable et gratuite. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable.

Les permanences du conciliateur auront lieu **sur rendez-vous** dans les mairies suivantes :



Mairie de Pontgibaud, le 2^o jeudi du mois de 9h à 12h

Mairie de Saint Georges de Mons, le 3^o jeudi du mois de 9h à 12h

Mairie de Combronde, le 4^o jeudi du mois de de 9h à 12h

Tribunal d'Instance de Riom, 1^o vendredi du mois de 9h à 12h

CONTACT :

Par téléphone au 07 61 23 18 21

Par mail bernard.chaput@conciliateurdejustice.fr

Pour plus de renseignements : www.conciliateurs.fr

RÈGLES D'URBANISME

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 12 m de hauteur et 5 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension*, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines dont la couverture est inférieure à 1,80 m (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Dans le périmètre de protection de monument historique, les travaux suivants sont également soumis à déclara-

tion préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

*[Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011](#) relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a été publié au journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Toutefois, par exception à la règle précitée ([Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011](#)), les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par consé-

quent, dès lors qu'un projet de construction excèdera 20 m² de Surface Plancher ou Emprise au Sol, une demande de permis de construire devra être déposée.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

[Pour en savoir plus](#)



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



POINT SUR LES TRAVAUX

Dans le précédent bulletin municipal nous écrivions : « 2018 une année de transition ».

2019 fut également de la même veine, les finances de la commune ne permettant pas de nous lancer dans de grandes opérations.

Démolition de la salle des fêtes :

Montant du marché : 25 080€ttc
Même si elle n'était plus ouverte au public depuis plusieurs années, elle faisait partie de notre paysage quotidien.



Un beau matin de mars le bâtiment se trouva entièrement cerné de grilles de chantier elles même recouvertes de films plastiques tandis que d'étranges fourgons semblaient vouloir masquer ce qui se passait derrière... Plusieurs petits hommes, (il y en avait des grands aussi) couverts de la tête au pied de scaphandres blancs, le visage masqué de bleu et la tête casquée installaient des appareils bizarres aux sommets de perches. C'étaient les désamianteurs.

Opération extrêmement contrôlée de dépose des panneaux extérieurs et intérieurs à base de Fibrociment contenant, comme ça

se faisait à l'époque une quantité importante d'amiante.

Au bout de 48 h notre salle était toute nue, laissant voir son squelette de bois.

La semaine suivante les pelleuses et camions entraient dans la danse et, en peu de temps elle n'était plus que souvenir

Souvenir de fêtes de Noël pour les enfants de l'école, de marchés de Noël, de théâtre, de bal, de soirée de St Flamine, d'événements familiaux, de lotos, de soirée belote, etc. Beaucoup d'entre nous se remémorent ces moments de convivialité. Merci à ceux qui ont donné de leur temps et de leurs peines pour que leurs concitoyens en profitent de longues années.

C'est une page de la vie de notre commune qui s'est tournée ...

Projet d'aménagement de la place:

Aujourd'hui, nous en convenons, la place est un peu nue et le projet que nous vous avons présenté l'année dernière tarde à voir le jour.

Il faut être patient, les choses avancent malgré tout.

Après moult péripéties : permis de construire, étude de sols qui a révélé la piètre qualité du terrain nous avons pu proposer à la



consultation des entreprises un cahier des charges.

Trois d'entre elles ont retiré le dossier de candidature, deux seulement ont répondu.

La CAO (Commission d'Appel d'Offre) de la commune s'est réunie le 28/11/2019 pour vérifier la recevabilité de ces offres et les a transmises au bureau d'étude pour analyse.

Le Bureau d'Etude doit rendre ses conclusions sous un mois. Ces dernières devant éclairer le choix des élus pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Les premières analyses montrent que les deux offres reçues dépassent, pour la tranche ferme comme pour la tranche conditionnelle, le chiffrage qu'avait réalisé le bureau d'étude. De ce fait nous allons passer en procédure avec négociation.

La commission auditionnera les deux candidats le mardi 14 Janvier. Cette procédure devrait permettre, à partir de solutions techniques négociées, d'arriver à un



coût plus en phase avec nos possibilités financières sans que le projet soit dénaturé. Montant du marché environ 210 000€ dont 77% de subventions environ

Bâtiments Communaux:

Presbytère :

Nous avons fait procéder à des travaux de peinture par une entreprise du village dans les communs des logements du Presbytère qui en avaient vraiment besoin.

Dans un logement nous avons également remplacé la chaudière à gaz qui était d'origine

Mairie :

Réfection de la toiture du cabanon dans l'enceinte de la mairie. Travaux réalisés par des habitants du village et des élus.

Sécurité :

Pour améliorer la sécurité dans la traversée du village, au Mas, nous avons modifié le système de rétrécissement de la chaussée et mis en sens unique une partie de la rue des Grelettes

Route de Chatel, les quilles plastiques de la chicane étaient régulièrement couchées et cou-



pées à la base par des automobilistes peu soucieux du respect du code de la route. Nous avons quelque peu modifié le dispositif en y ajoutant des îlots de caoutchouc épais difficilement franchissables (travaux de mise en place réalisés par les élus du conseil).

Dépose de la passerelle sur le Chambaron : Les tôles d'acier qui constituaient le plateau de la passerelle étant perforées en plusieurs endroits nous décidés de les remplacer par des neuves. Une fois enlevées, nous avons constaté que les traverses en H qui constituent le tablier étaient aussi quasiment dans le même état. Dans un souci de sécurité les poutrelles ont été coupées et la passerelle fermée. En 2020 on devrait pouvoir de nouveau franchir le fleuve à cet endroit-là. Travaux également réalisés par vos élus

Réfection d'un des deux tableaux électrique de l'église : il était plus dans les normes et de plus, les consommateurs, mal répartis, provoquaient des disjonctions intempestives. Travail également réalisé par des élus

Voirie :

La voirie est une des compétences transférées à la communauté de Communes. Suivant un calcul qui tient compte de la population, des longueurs de voiries et des sommes que nous avons transférées avec la charge, la communauté de communes nous alloue, chaque année, une

certaine somme pour deux sortes de dépenses:

Dépense de de fonctionnement pour l'entretien des voies (achats de graves pour les chemins, signalisation verticale et horizontale enduits de rebouchage à froid, etc.).

C'est une somme forfaitaire pour l'année. Les crédits non consommés ne sont pas reconduits l'année suivante. Montant de l'enveloppe pour 2019: 2814€.

C'est sur cette dernière, mais aussi avec l'aide d'agriculteurs, d'élus et de notre employé municipal que nous avons essayé d'entretenir au mieux les chemins. Ils datent pour la plupart du dernier re-



membrement et à certains endroits ils sont fortement dégradés. Le nouveau tracteur de la commune avec son équipement nous a été très utile.

L'autre dépense est liée à l'investissement : c'est à dire à la réfection des rues et l'aménagement de la voirie, de façon générale des travaux qui font appel à des entreprises spécialisées.

Cette enveloppe est attribuée chaque année également, mais contrairement à la première, on peut reporter l'année suivante les crédits non consommés de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes.



C'est heureux car le montant de l'enveloppe pour 2019 était de : 13 396€.

Avec cette somme là on est loin de refaire 300 m de chaussée.

C'est sur cette dotation que nous avons réalisé la reprise de caniveaux d'eaux pluviales qui s'étaient affaissés rue de l'Eglise.

Les crédits que nous n'avons pas consommés sont venus grossir notre bas de laine en vue du futur aménagement de la place (le bas de laine n'est pas très gros malgré tout!!)

En cas de besoin, on peut également anticiper la consommation de crédits futurs de quelques années. Pas 6 en tout cas, la règle voulant que l'on soit au minimum à zéro en fin de mandature

Nous connaissons les sommes qui nous seront attribuées en 2020 lors du vote du budget primitif de la Communauté de Communes en mars de l'année prochaine.

Rénovation éclairage public :

Contraints et forcés nous allons être obligés de remplacer un certain nombre de lanternes d'éclairage public : Rue de la Ruelle, Rue du Château, Rue du Four et Rue de l'Allée. Le matériel est trop ancien, certaines pièces ne sont plus fabriquées notamment les lampes. C'est plutôt gênant pour des appareils censés nous permettre de voir clair dans nos rues nuitamment. Devis en cours, travaux financés par le SIEG à 50%.

Dans un souci d'économie cette rénovation qui n'interviendra qu'à

partir de 2020 sera peut être réalisé en plusieurs tranches. Ceci permettra de récupérer les lampes qui fonctionnent encore pour remplacer celles qui pourraient griller. Les nouveaux appareils ont une consommation plus faible pour une puissance d'éclairage supérieure.

Communication :

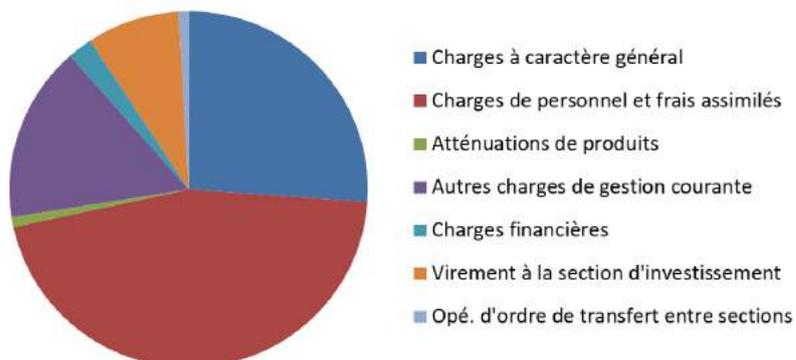
Depuis la fin du premier trimestre le nouveau site de la commune : davayat.fr est en service vous y trouverez une foule de renseignements sur la vie de la commune : ex vous pouvez consulter tous les documents qui constituent la révision du PLU en cours, mais aussi les numéros de téléphone utile de praticiens ou de commerçants exerçant sur la commune.

Vous voulez savoir quel est le menu de la cantine, les heures d'ouverture de la médiathèque, changer la grandeur de votre bac d'ordures ménagères, faire une carte d'identité, un problème de fuite d'eau dans la rue, connaître le fonctionnement du CLSH (centre aéré) , connaître les transports scolaires pour le collège ou le lycée, toutes ces informations et bien d'autres encore sont directement accessibles depuis davayat.fr que ce soit à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette.

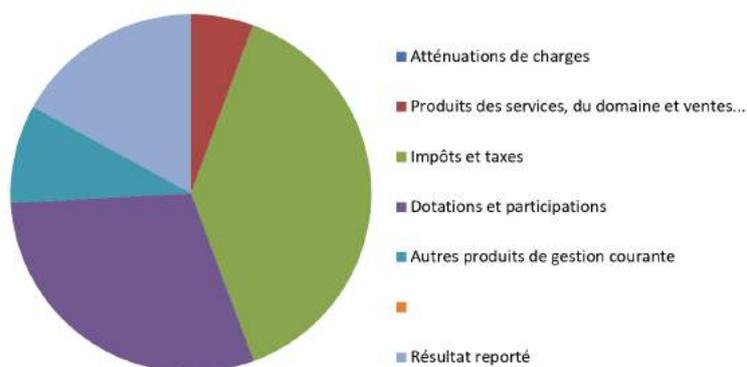


BUDGET PRIMITIF 2019

Section de fonctionnement

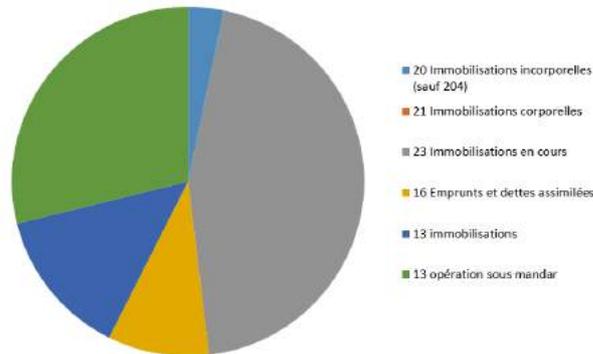


Dépenses	
Charges à caractère général	84 147,00
Charges de personnel et frais assimilés	146 521,00
Atténuations de produits	2 938,00
Autres charges de gestion courante	51 573,00
Charges financières	7 150,00
Virement à la section d'investissement	27 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 869,00
TOTAL	322 198,00

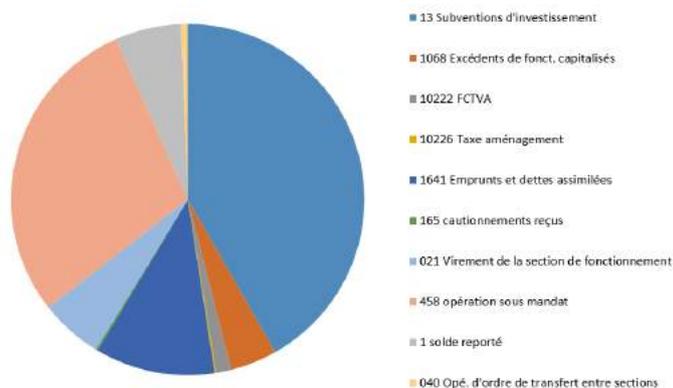


Recettes	
Atténuations de charges	0,00
Produits des services, du domaine et ventes	17 972,00
Impôts et taxes	124 867,00
Dotations et participations	96 042,00
Autres produits de gestion courante	28 600,00
Résultat reporté	54 717,00
TOTAL	322 198,00

Section d'investissement



Dépenses	
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 320,00
Immobilisations corporelles	0,00
Immobilisations en cours	210 548,00
Emprunts et dettes assimilées	43 625,00
Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	64 474,00 €
Déficit reporté	135 553,00
TOTAL	469 520,00



Recettes	
Subventions d'investissement	196 057,00
Excédents de fonct. capitalisés	20 179,00
FCTVA	6 477,00
Taxe aménagement	660,00
Emprunts et dettes assimilées	51 500,00
cautionnements reçus	800,00
Virement de la section de fonctionnement	27 000,00
opération sous mandat	135 553,00
solde reporté	28 425,00
Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 869,00
TOTAL	469 520,00

ESPACES VERTS & FLEURISSEMENT

Comme nous vous l'avions annoncé l'année dernière, nous avons été très prudents concernant le fleurissement de la commune notamment en annulant l'opération. La sécheresse de cette année, nous a confortés dans notre décision.

La tâche principale de notre agent est donc d'entretenir au mieux notre commune, en faisant des tontes régulières et un nettoyage régulier des abords de trottoirs.

Nous tendons vers la suppression complète des produits phytosanitaires et nous remercions vivement nos concitoyens qui participent à la tonte ou au nettoyage devant leur propriété.

Notre commune a reçu un prix récompensant les communes bien entretenues et donnant une vue agréable en la parcourant.

Cet objectif d'avoir une commune bien entretenue est dans « les gènes » depuis de nombreux mandats et nous profitons de cette occasion pour remercier les conseillers ayant participé à ce résultat et donnant ainsi la motivation aux futures équipes municipales.



CATASTROPHE NATURELLE



La commune de Davayat, a bénéficié d'une **reconnaissance d'état de catastrophe naturelle** pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols qui se sont produits du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018.

Nous préparons une nouvelle demande de reconnaissance pour l'année 2019, si vous avez des désordres, merci de le signaler en mairie par un courrier avec vos coordonnées pour que nous puissions vous prévenir dès parution au journal officiel.

Pour rappel : Dès parution, **les assurés ont 10 jours à compter de cette date pour prendre contact avec leur compagnie d'assurance** afin d'ouvrir leur droit à la garantie contre les effets des catastrophes naturelles.

L'assureur doit verser les indemnités dans un délai de trois mois, à compter de la réception de la première estimation des dégâts, ou de la date de parution au Journal Officiel.

La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq dernières années. Il s'agit du chiffre entre parenthèse associé aux noms des communes.



La joie était au rendez-vous de cette rentrée 2019-20. En effet, l'école a pu garder ses 3 classes grâce à l'accueil des 2 ans (TPS) encadré par la signature d'une convention entre la commune du Chambaron sur Morge et celle de Davayat. Cet accord légitime l'accueil à Davayat des plus jeunes enfants (TPS) originaires du RPI Davayat-Cellule mais aussi de La Moutade avec un retour obligatoire dans l'école de leur secteur dès leurs 3 ans. C'est ainsi que naturellement, les trois classes de Davayat ont été découpées en tenant compte de cette nouveauté. Une classe de TPS, PS et MS a 23 enfants (en fin d'année scolaire) pour Nathalie GAY, une autre avec MS, GS a 21 pour Marlène MOULIN-SOL et la dernière avec 16 élèves de GS-CP pour Catherine MONGE. L'équipe éducative n'a pas changé puisque Marie-Pierre MAHE (ATSEM titulaire) et Fabienne VACHER nous accompagnent. Il faut noter l'arrivée de Téa FERNANDEZ employée en service civique dans l'école. Son aide est aussi bien administrative que pédagogique. Elle intervient dans toutes les classes lors de moments et tâches précises comme l'accueil des TPS, la réalisation du projet « Art E chaud » mais aussi la mise à jour du site internet de l'école de

Davyat (www.sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630961C/) par exemple.

Ecole obligatoire à 3 ans :

A partir de cette rentrée, tous les enfants âgés de 3 ans doivent obligatoirement être scolarisés. Les enfants doivent maintenant venir à l'école quelque soit leur maturité physiologique. Autant dire que ce début d'année a été marqué par quelques changements de tenue ... Tout le personnel a été bienveillant et attentif aux besoins de chacun pour une adaptation la plus agréable de nos chères têtes blondes. Merci à lui.

Le Père Noël municipal :

Comme tous les ans, les communes du RPI attribuent la somme de 10 euros aux enfants. Ainsi ils ont pu se rendre au cinéma « ARCADIA » visionner le dessin animé « Zébulon le petit dragon ». La cour s'est enrichie de 3 nouveaux véhicules que le Père Noël a amenés lors de sa visite le vendredi 20 décembre à l'école. Il a laissé un sachet de friandises à chacun d'entre eux et un jeu par classe financés par l'association des parents d'élèves. C'est aussi l'APE qui a payé le transport au cinéma. M.

ÉCOLE

VALLUCHE a encore endossé le costume et la hotte et nous l'en remercions beaucoup.

La journée coopération :

Lors des derniers jours d'école en juillet, tous les enfants du RPI se retrouvent pour participer à la journée coopération. Les enfants jouent ensemble quelque soit leur âge, les plus grands accompagnant les plus petits dans un seul et unique objectif d'œuvrer ensemble pour réaliser des petits défis.

Le projet « Art é chaud » :

La commune de Davayat a vu ses fours à chaud restaurés grâce à la ténacité des membres de l'association « Le Cynorrhodon ». En juin 2019, cette association nous a contacté pour nous annoncer que les enfants pouvaient investir ce lieu patrimonial et culturel. C'est ainsi qu'est né le projet « Art E chaud ». Début janvier 20, les enfants de l'école créeront des productions plastiques. Une artiste de Volvic, Nathalie LARONDE, interviendra aux côtés des enseignantes des GS-CP pour exploiter les capacités créatrices des enfants. Leurs œuvres individuelles mais aussi collectives seront présentées au public lors de la rencontre « Art d'Ecoles » au château de Randan puis elles seront exposées sur le site des fours à chaud à Davayat en juin 2020. Un vernissage sera organisé. Les œuvres collectives resteront en permanence sur le site.

Tous les enfants, tous les adultes de l'école sont heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020.

Nathalie GAY

AFFAIRES SCOLAIRES

En cette fin de mandat électoral, qui pour ma part ne sera pas renouvelé, je souhaite avant tout dire à tous ceux qui me liront le plaisir que j'ai eu à approcher de près ou de loin tous les acteurs qui font notre ECOLE.

Nous avons la chance sur notre commune d'avoir au sein de notre école, des instituteurs et des agents d'encadrement de grande qualité avec lesquels j'ai eu un vrai plaisir à échanger, construire, coopérer dans l'élaboration de projets toujours en adéquation avec notre époque et les problématiques que celle-ci développe.

Je n'aurais pas de mots suffisamment précis pour exprimer en quelques phrases toutes les expériences échangées qui m'ont fait avancer et grandir au contact des instituteurs, des agents, des parents, des familles.

Les professionnels qui font fonctionner cette école sont des personnes à même de garantir une mission de service publique de qualité, relayés en cela par les élus locaux qui n'ont d'autres missions que de permettre à notre territoire de survivre dans cette mondialisation à outrance. Ce microcosme local donne du sens à nos vies, il permet de se parler et échanger autrement qu'à distance.

Je ne dirais jamais assez à quel point je crois que l'accès au savoir, à la connaissance, à l'éveil culturel et intellectuel est indispensable à la liberté de tout un chacun.

C'est avec une certaine tristesse que je quitte non pas mon mandat d'élu local, mais les personnes que j'ai accompagnées et qui m'ont accompagné pendant toutes ces années, au contact desquelles je me suis enrichie. Merci à elles.

Bonne continuation à toutes et tous et faisons toujours en sorte que ce monde reste celui des Lumières.

Bonne Année 2020 !
Nathalie ALBISSON

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves des écoles de Cellule Davayat
c'est des actions au profit des enfants et des différents projets d'école

Des actions (fin 2018- début 2019) :

- une bourse aux jouets
- une tombola avec des paniers garnis à gagner
- un loto à la salle de la Moutade
- fête des écoles
- une soirée jeu parent/enfants (septembre)

Les projets financés pour les écoles :

- un goûter de Noël offert aux écoles
- le bus pour les sorties
- le projet cirque de l'école de Davayat .Pendant une semaine les élèves de toute les classes se sont vu initier aux arts du cirque et de produire un spectacle pour la plus grande joie des parents
- sorties cinéma à l'école de Cellule
- achat d'une sono pour l'école de Davayat
- un projet autour des jeux pour l'école de Cellule

Pour cette année 2019 -2020 :

L'association des parents d'élèves financera grâce aux parents enfants et vous deux gros projets :

- un séjour à la Bourboule pour 41 élèves de l'école de Cellule
- le projet créatif avec l'artiste Nathalie Laronde et l'exposition aux fours à chaux avec la totalité des élèves de Davayat

Dates à retenir

Loto à la salle de la Moutade : **22 Mars**

Tournoi de Pétanque : **6 Juin**

Fêtes des écoles : **28 juin**

Nouveau bureau :

Président : Vincent DOS SANTOS
Vice présidente : Hafida VALLENCE
Secrétaire : Benoit THOMAS
Vice secrétaire : Cyril DEMARS
Trésorière : Aurélie BOUCHE
Vice trésorière : Jessica SERVOIR



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Membres élus :

Pascal CAILLET, Nathalie ALBISSON, Sandrine BERTHON, Richard CHALAYER, Sylvie JAFFEUX, Lucien LÊ VAN

Membres bénévoles :

Yvette PILET, Yolande DELETANG, Marie BORDES, Nicole POULET, un membre démissionnaire.

La Commission communale d'action sociale est composée de M. le Maire, de 5 élus issus du conseil municipal, ainsi que 5 bénévoles de la commune, Il garde les mêmes prérogatives que l'ancien CCAS sans toutefois avoir un budget séparé du budget communal. La discrétion est de rigueur et l'anonymat préservé pour toute personne qui aurait besoin de solliciter les membres de cette commission.

En 2019, la commission a participé au téléthon et à la collecte de la banque alimentaire.

Le CCAS a invité les Davayaires de 65 ans et plus ainsi que leur conjoint à partager la galette le samedi 19 janvier 2019. C'est l'occasion de se retrouver pour échanger et discuter le temps d'un après-midi.

Le CCAS a coorganisé une soirée théâtrale, avec la troupe « Les Balivernes Sibyline ». Cette troupe de théâtre de Pessat -Villeneuve nous a jouée « Scènes de crime »

La commission reste avant tout un organisme social dont la vocation est d'être à l'écoute et d'aider ceux qui en ont besoin. N'hésitez pas à rencontrer M le Maire, ou tout autre membre du CCAS, à votre convenance, si vous vous retrouvez un jour dans une situation difficile à gérer. Tous les membres de la commission communale d'action sociale, vous souhaite une bonne et heureuse année 2020 pleine de solidarité.

AMICALE LAÏQUE

Meilleurs vœux à tous en ce début d'année !

L'Amicale Laïque est une association qui permet d'organiser des festivités pour les habitants de la commune, cela permet à tous de se rencontrer, d'échanger et de participer à des moments conviviaux avec tous les habitants.

L'année 2019 n'a pas été riche en animations du fait d'un nouveau bureau cependant les deux manifestations organisées ont eu de bons retours.

Pour 2020 : retour du vide grenier le 17 Mai 2020 (date provisoire) en plus des œufs pour les enfants et de la traditionnelle fête du cochon en Septembre.

Nous avons toujours besoin de nouveaux adhérents et bénévoles pour faire avancer et évoluer cette association, l'aide de chacun est sollicité pour pouvoir continuer cette aventure.

Que cette année soit remplie de bonheurs pour chacun et que la fête continue !

Nouveau bureau

Président : Emmanuel Buisson

Secrétaire : Julie Loup

Trésorière : Agnes Chalayer

Membre du Bureau : David Thuret

ASSOCIATION DE PÊCHE PRIVÉE DE DAVAYAT



En ce début d'année, le président et les membres de APP vous présentent leurs vœux pour l'année 2020.

L'année 2019, a été maussade pour notre association. En effet, notre traditionnel repas d'ouverture a malheureusement été annulé faute de moyens.

Nos animations se sont poursuivies par la fête de la pêche à l'étang Milou en juin. Avec un concours enfants et adultes, qui n'a pas attiré les Davayaires.

Devant le peu de résultats cette année, l'APP, après une réflexion malaisée, a pris la décision de dissoudre l'association, avec tous ses membres démissionnaires.

Le président ainsi que tous les membres de l'association remercient tous les bénévoles, les commerçants et bien sur les pêcheurs pour leur soutien pendant toutes ses années.

Le matériel de la pêche reste à la disposition des associations avec une gestion de celui-ci assuré par quelques membres de l'APP.

Nous remercions Monsieur le Maire et son conseil municipal. Egalement, nous remercions monsieur Émile Faure pour le prêt de l'étang.

Le président et tous les membres.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE DAVAYAT



La société de chasse de Davayat reste une petite assemblée qui aujourd'hui est difficile à budgéter : les cotisations des cartes des membres financent principalement les lâchers de gibier de la saison. Si nous ne pouvons organiser des manifestations de type ball-trap, il n'en reste pas moins que nous répondrons toujours aux sollicitations de la Mairie, des particuliers et des autres associations de la commune.

Au sujet d'un éventuel rapprochement de notre société avec celle des communes alentours, le projet est encore en cours de discussion et d'étude. L'objectif

serait un territoire de chasse plus grand évidemment mais aussi des échanges avec plus de chasseurs. Ainsi, les battues de nuisibles qui nécessitent un nombre adéquat de personnes pour une organisation en toute sécurité, ont pu déjà être réalisées avec la participation des chasseurs de Cellule et de Saint-Bonnet-près-Riom.

La société de chasse de Davayat, ses chasseurs, son président, vous souhaite une heureuse et épanouissante année 2020.

CYNORHODON 135



LES FOURS

2019 s'achève et nous voici à l'heure des bilans.

Bilan magnifique ! Beaucoup de choses furent réalisées cette année encore.

L'espace des fours s'ouvre progressivement.

Plusieurs réalisations ont vu le jour durant cette année 2019.

Ainsi, trois murets complètent désormais la façade des fours. Si ce sont les adhérents de Cynorhodon qui ont creusé les fouilles et coulé les fondations, ce sont les jeunes de Concordia qui ont fait le montage des pierres durant leur séjour au mois d'Août.

A cette occasion, ce fut une fois encore (mais malheureusement la dernière) des rencontres extraordinaires entre ces jeunes de multiples cultures et les membres de l'association ainsi que les habitants de Davayat.

Nous remercions à cette occasion la commune de Davayat, la Communauté de Communes et le département pour leurs aides financières et logistique.

Avec ce séjour, c'est près de 10 années de collaboration avec l'association Concordia qui s'achèvent.

Merci à tous ces jeunes qui se sont succédés à Davayat et qui se sont investis dans cette initiative. Merci à Concordia, en la personne de Laetitia, qui a su organiser de main de maître ces enrichissantes rencontres. Merci à celles et ceux qui leur ont ouvert leurs portes, merci enfin à tous les membres de l'association qui les ont accompagné et et leur ont fait découvrir notre région pendant leurs séjours.



Autre aménagement :

Sur la route de Chatel-Guyon, nous avons également entrepris quelques travaux. Un escalier a été creusé et monté, là encore, avec l'aide de nos jeunes internationaux. Nous avons ensuite renforcé les talus par un empierrement qui permettra prochainement des plantations florales et végétales.

Nous avons également commencé à tracer un chemin piétonnier pour faire le tour du site.

Des plantations ont été réalisées tout au long de l'année sur les talus nord et est des fours.

Malgré la canicule et la sécheresse et grâce aux petites mains vertes de l'association, ces aménagements offrent désormais un bel arrangement végétal. Chacun a apporté ici des iris, là des « oreilles de lapin », plus loin des plantes grasses. Les bâches de paillage disparaîtront ainsi progressivement pour laisser place à une belle végétation. Tous ces aménagements ont désormais un objectif précis : juin 2020.

Cette nouvelle année va voir naître un beau projet entre les fours et l'école de Davayat.

En effet, les trois classes de l'école primaire préparent une exposition de sculptures et constructions de différentes tailles qui seront réalisées tout au long de l'année scolaire et exposées autour, sur et dans les fours à chaux de Davayat.

Le vernissage de cette exposition devrait avoir lieu fin juin 2020.

AUTRES EVENEMENTS MARQUANTS 2019 :

Le 28 juin, s'est déroulé notre désormais traditionnel « Apéro sur les fours ».

Le 21 août, invitation des jeunes de Concordia à venir partager leurs réalisations gastronomiques. Merci à tous ceux qui sont venus les rencontrer !

Le 20 Septembre, visite des enfants de l'école de Davayat. Découverte des fours et explications de leur fonctionnement.

Le 22 septembre : journée du patrimoine. A cette occasion, des artisans locaux sont venus exposer leur travaux (peintures, photos, crochet, couture, composition en sables, etc.).

La météo tempétueuse a malheureusement écourté cette journée.

Il nous reste du travail à réaliser en 2020 pour que ce site puisse accueillir agréablement et en toute sécurité les enfants de l'école et les nombreux visiteurs qui viendront admirer cette exposition.

Ce sera donc pour 2020 notre objectif principal

SECTION MARCHE :

Si l'on travaille sur les fours, on marche également:

La section marche compte actuellement 37 marcheurs. Chaque lundi le rendez vous est, selon la saison, soit à 13h30 soit à 13h45 place de l'église.



La marche discipline écologique, pour les déplacements nous pratiquons le co-voiturage comme il se doit.

En début de trimestre nous proposons un planning où, chaque marcheur volontaire prend la responsabilité d'inscrire un circuit choisi parmi une liste de référence ou propose une ballade originale.

En cas d'intempéries nous avons accès à la salle P. Mosnier pour passer un agréable moment autour d'une boisson accompagnée de quelques douceurs.

Nous essayons de varier les plaisirs en associant à ces balades des visites culturelles ou ayant un intérêt particulier. C'est ainsi que nous avons découvert Herisson avec un excellent guide natif du lieu, le Rond de la Bouteille en forêt de Tronçais, Château Dauphin à Pontgibaud et plus près de chez nous une roseraie à Charbonnière les Varennes, l'espace « Mémoire et Résistance » de Lespinasse près de Pulvrière et un élevage d'alpagas : le Pérou à Péry !!!

Si l'envie vous prend : <https://www.alpagadepery.fr>

Pas de visite programmée au cours du premier trimestre 2020, nous espérons en fin de second trimestre et avant les vacances terminer par une balade avec visite de Souvigny en Bourbonnais

Nous ne faisons pas de compétition, chacun reste libre de marcher à son rythme.

Il faut que ce moment reste un plaisir même si, parfois, nous soufflons et souffrons un peu.

CLIC :

L'association a adhéré cette année au Centre Local d'Information et de Coordination de Riom; à ce titre nous avons pu bénéficier d'ateliers relaxation, Activ'Mémoires, cuisine.

Ces animations sont gratuites et s'adressent aux personnes de plus de 60 ans.

36 séances d'une heure à quatre heures pour une trentaine de personnes au total.

D'autres ateliers sont envisagés pour 2020 dont 3 séances « découverte » courant janvier un atelier diététique seniors sans doute en avril/mai (inscriptions et renseignements CLI de Riom : <https://clic-riom.fr> clic-riom-limage-combrailles).

Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition de la salle P. Mosnier, la directrice de l'école et les ensei-

gnants qui ont bien voulu aménager leurs emplois du temps pour nous libérer les créneaux horaires.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! toutes les bonnes volontés et les talents sont les bienvenus !

Contacts :

Marche: Monique Laleuw :06 87 54 42 17

Yvette Pilet : 06 33 12 97 22

Fours : Antoine Morin: 06 30 78 08 12

JL Fabre :06 82 78. 22 57

Suivez nous sur notre page Facebook:

Cynorhodon 135



Nous vous attendons nombreux

Avant de terminer nous avons une pensée émue pour notre ami Gérard Dufraisse, premier Président de notre association, disparu subitement en fin d'année 2019

Merci de vos soutiens

Meilleurs vœux à tous et excellente année 2020



INCIVILITÉS

Rubrique qui malheureusement est toujours dans ce bulletin.

Plusieurs décharges sauvages nous ont été signalées. Nous avons également trouvé régulièrement les fins de week-end, énormément de bouteilles vides et déchets, dans le jardin public.

Des avaloirs en fonte ainsi que des glissières de sécurité nous ont été dérobés

Coté dégradation, la boîte aux lettres ainsi que le défibrillateur ont été vandalisés en tout début d'année.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

En collaboration avec l'association de pêche, nous nous sommes retrouvés le 6 avril pour nettoyer les chemins et les berges du ruisseau. Nous remercions la petite dizaine de personnes qui ont participé et nous vous donnons rendez-vous au printemps prochain et cette fois beaucoup plus nombreux.



GEOCACHING



À l'initiative de quelques membres de la section marche de Cynorhodon, un parcours « Geocaching » a été réalisé sur le Bourg et le Mas de Davayat

Le Geocaching est une chasse aux trésors internationale qui consiste à découvrir des caches dissimulées le long d'un trajet grâce à une application gratuite pilotée par GPS.

L'histoire du Geocaching a connu une telle expansion depuis les années 2000 que ce sont maintenant plus de 2 millions de caches dans le monde dont environ 200 000 caches en France pour plus de 6 millions de Geocachers inscrits !

Pour pratiquer le Geocaching il suffit d'un smart phone de télécharger l'application IOS ou Android (Application gratuite ou version Premium plus complète mais payante)

Ce peut être une quête singulière ou une chasse au « trésor »* familiale.

Ainsi depuis Aout 2019 ce sont une quarantaine de familles qui ont visité notre village !

Pourquoi pas vous ?

*Merci de respecter les caches découvertes et l'esprit du jeu pour que d'autres aient le même plaisir !

Un Avis parmi d'autres:

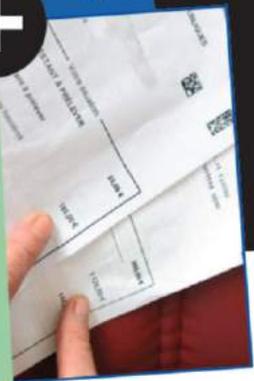
« En plus d'être intrigant et amusant, cette application nous fait voir et découvrir des endroits que l'on n'irait pas voir habituellement. Nous partageons de bons moments en famille ou en solo et cela permet de découvrir des personnes qui aiment les chasses aux trésors, la géographie et les énigmes... Alors, si vous aimez ce genre de chose essayez et vous verrez à quel point c'est génial !!! »

- Paulo_44, le 21 octobre 2019

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

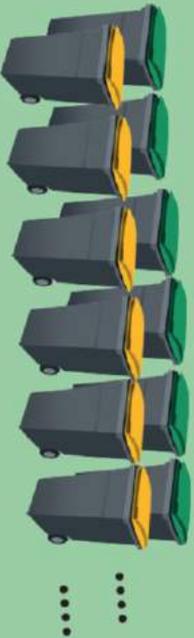
TEOMi =

Part Fixe (liée à la valeur locative du logement)



Part Incitative
(ma production de déchets de l'année précédente)

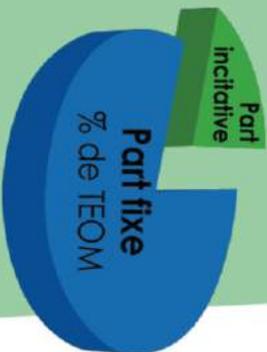
Nombre de levées des poubelles vertes ou jaunes



et
Nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire



Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.



En 2020...

- Je règle la **TEOMi avec la taxe foncière**. Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2019.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2021.

et en 2021...

- Je règle la **TEOMi avec la taxe foncière**. Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2020.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2022.

	3,23 € / levée		5,06 € / levée		0,96 € / levée		1,31 € / levée
	0,50 € / apport		0,11 € / apport		1,50 € / apport		0,35 € / apport

Pour suivre ma consommation :

www.sba63.fr/mon-compte-mes-services

SBA - 04 73 647 444 - du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h - conseilsager@sba63.fr

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

PAYS DE COMBRONDE



« JE NE SUIS PAS PRISONNIERE DE MA MALADIE »

Ne les laissons pas prisonniers de leur maladie. C'est l'action menée encore cette année par la petite équipe du Téléthon de Davayat.

Tout d'abord, concert à la Salle des Associations de Beauregard-Vendon, prêtée gracieusement par la municipalité que nous remercions.

Au programme :



Flamenco 63 de Clermont-Fd



Petit chœur polyphonique « Eveil Randannais »



Duo jazz « 2&Demi ».

A l'entracte, une buvette offerte par le CCAS et des pâtisseries confectionnées par des bénévoles, ont été vendues au profit du Téléthon.

Cet après-midi récréatif a rapporté la somme de 612€. Malgré un programme varié et une publicité importante, trop peu de personnes se sont senties concernées par cette action. Quel dommage !



L'accueil et la générosité des habitants de la commune, nous ont permis d'obtenir la somme de 797€, lors de la distribution des brioches. MERCI A TOUS.



Grâce à différents partenaires, nous avons collecté 622 Kgs (400 de plus que l'an passé). Continuez votre action durant l'année 2020, en déposant toutes sortes de bouchons ou couvercles en plastique devant l'atelier municipal, en faveur du handicap.

Malheureusement, vu le peu d'intérêt que suscite cette généreuse action nationale, qui nous concerne tous, l'équipe actuelle du « Téléthon de Davayat », ne renouvelle pas son engagement pour l'année 2020 : APPEL AUX BONNES VOLONTES.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.

INFORMATIONS UTILES

GENDARMERIE17
 POMPIERS 18/112
 URGENCES SAMU15
 URGENCES CHU04 73 75 00 50
 MEDECIN.....04 73 63 50 26
 INFIRMIERS04 73 63 31 50
04 73 63 56 01
 AMBULANCES.....04 73 38 49 97
 TAXI.....04 73 97 56 86
 URGENCE DEPANNAGE ELECTRICITE
08 10 33 30 63
 URGENCE DEPANNAGE GAZ
08 10 43 30 63
 INFIRMIÈR(E)S
04 73 97 11 35
04 73 97 30 38



Mairie
 19, rue du Mas
 63200 DAVAYAT

Téléphone : 04 73 63 39 96
 Télécopie : 04 73 63 50 51
 Courriel : mairie.davayat@wanadoo.fr

Déchetterie de Châtel-Guyon

Chemin de la Croix des Roberts

Tél : 04 73 83 38 00

Du 1er mai au 31 octobre

le lundi de 14h à 18h45

du mardi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h45

Du 1er novembre au 30 avril

le lundi de 14h à 16h45

du mardi au samedi

11 novembre 2016

de 9h à 12h et de 14h à 16h45

BULLETIN MUNICIPAL DAVAYAT - LE MAS

Directeur de la publication : Pascal Caillet

Ont contribué à ce numéro : Jean-Louis Fabre, Nathalie Gay, Nathalie Albisson, Christophe Charvoïn, Nicole Granet, Lucien Lê Van, les membres du CCAS, Communauté de Communes Combrailles, Sioule & Morge, les associations et le secrétariat.

Crédit Photos : Commune de Davayat, Jean-Louis Fabre, Yolande Deletang, Pascal Caillet.

Reproduction : ICS